

DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI



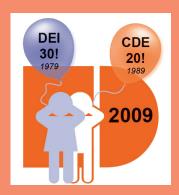
















Une fête...mais le combat continue

RAPPORT ANNUEL 2009



Défense des Enfants International Secretariat International



Rapport Annuel 2009

TABLE DES MATIERES

I. Introduction	3
II. Qui nous sommes	4
III. Nos lieux d'intervention	4
IV. Notre façon de procéder	4
V. Avancées majeures de l'année 2009	5
a) Moments forts du Secrétariat International: un aperçu des activités de 2009 b) Moments forts des programmes régionaux de DEI c) Activités des sections nationales de DEI	5
VI. Le Secretariat International de DEI : Un aperçu des activités de 2009	8
a) Stratégie d'action en matière de justice pour mineurs b) Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs b) Plaidoyer international sur les droits de l'enfant	10
VII. DEI –SI: Sources de financement en 2009	12
VIII. Personnel de DEI-SI et Conseil Exécutif International DEI en 2009	14

AVANT-PROPOS



Les évènements décisifs de l'année 2009 ont été le 30ème anniversaire de DEI et le 20ème anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant. La réforme de la justice pour mineurs reste le fer de lance de nos activités de lobbying, de défense, de formation et d'informations. Nous avons continué le travail que nous avions commencé en 2008 sur la réforme de la justice pour mineurs basée sur la diffusion, le plus largement possible, de l'Observation Générale n°10. Les huit sections qui ont participé à la première phase du suivi de l'Observation Générale n° 10 ont organisé une dernière série d'actions de lobbying, de défense et de formation pour inciter leurs autorités respectives à réformer leur justice pour mineurs conformément à l'Observation Générale n°10, à informer le grand public des droits des enfants en conflit avec la loi, à proposer des formations aux professionnels de la justice pour mineurs et à mener des actions avec la presse pour changer la manière dont ils rapportent les faits et dont ils présentent au public des jeunes accusés de délinquance. Pour construire sur les bases ainsi posées, ces sections auront besoin de nouveaux financements dans le cadre de la deuxième phase du Suivi de l'Observation Générale n°10. Le Comité des droits de l'enfant a préparé et publié une nouvelle Observation Générale, cette foisci sur l'article 12, sur le droit de l'enfant d'être entendu et le droit, implicite et associé, qu'ont les enfants, en tant qu'individu ou en tant que groupe, à prendre part aux décisions qui les touchent. C'est ce qui a amené le Secrétariat à réfléchir sur le lien existant entre l'Observation Générale n°12 et l'Observation Générale n°10 et de s'en servir comme principal thème de réflexion pour cette année jubilaire. Nous avons organisé une conférence sur la participation des enfants et sur la justice des mineurs les 19 et 20 novembre qui a attiré un public large et varié. Nous espérons qu'elle s'avèrera être le point de départ d'une réflexion sur le long terme sur les meilleurs moyens de mettre en œuvre le droit de l'enfant à être entendu et à participer dans le cadre de la justice pour mineurs dans le monde entier vu l'effet multiplicateur que ceci pourrait avoir sur la jouissance des autres droits.

L'agenda international a un regain d'intérêt pour la justice pour mineurs car elle fait partie des réformes de la justice qui visent à adapter le système juridique en ligne avec les différentes conventions des droits de l'homme ratifiées par la plupart des pays. Malheureusement ceci ne se traduit pas souvent par de meilleures conditions de justice pour mineurs. Les tendances à abaisser l'âge de la responsabilité pénale, à punir sévèrement et à appliquer des sanctions habituellement réservées aux adultes pour les crimes commis par des enfants trouvent toujours leur public. Ces tendances sont alimentées par des citoyens inquiets et angoissés concernant leur propre sécurité, leurs biens et une presse contente de nourrir cette peur et des politiciens assez malins pour l'exploiter. Notre combat doit continuer car de nouveaux adversaires apparaissent tandis que les hommes politiques vont et viennent et que les professionnels que nous avons convaincus s'en vont et sont remplacés par d'autres qui n'ont aucune idée des problèmes que rencontrent les enfants s'agissant de la justice pour mineurs. C'est donc un processus où nous faisons deux pas en avant et un en arrière, avec des réussites par-ci et des échecs par-là. Mais dans l'ensemble le mouvement des droits de l'enfant auquel DEI appartient a progressé. Dans certains pays il y a moins d'enfants en détention qu'avant et les enfants en conflit avec la loi sont mieux traités avec un meilleur respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux comparé à il y a quelques années. Notre arme principale est le pouvoir des mots avec des arguments basés sur les droits de l'homme, poussés par une conviction inébranlable que chaque enfant et que toute personne jeune mérite notre respect, la défense de sa dignité et nos efforts incessants/continus pour dénoncer toutes les situations et agissements qui les méprisent. Nous continuerons à le faire en 2010 avec votre aide.

Genève, le 30 décembre 2009

Laetitia van Haren, Directrice Exécutive

INTRODUCTION



Un mot du Président de DEI Rifat Odeh Kassis

En tant que Président de Défense des Enfants à l'International (DEI) j'ai le grand plaisir de m'adresser à vous après une année extrêmement productive. Comme tous les ans, 2009 a été riche en réussites, en défis, en inspirations, en combats, en contributions et nous avons travaillé dur dans le domaine des droits des enfants. Toutefois l'année 2009 a été toute particulière car elle a été marquée par le 30ème anniversaire de DEI en tant que mouvement ainsi que par le 20ème anniversaire de la Convention des des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant. La Convention est le fondement des droits enfants et des hommes que DEI honore, promeut et tente d'enrichir à travers son travail depuis le tout début.

Pour fêter cet évènement, réfléchir et anticiper, nous avons dédié notre conférence du 30ème anniversaire au thème « La participation des enfants et la justice pour mineurs ». Ce thème englobe beaucoup de nos principales préoccupations : la participation des enfants au sein du système juridique pour mineurs et dans le processus de défense des droits, le lobbying pour les droits des enfants et les améliorations futures des systèmes judiciaires pour les mineurs (qui manquent bien souvent dans les programmes internationaux). Comme toujours, nous nous sentons concernés à la fois par les aspects systémiques et spécifiques, par le côté philosophique et pratique, global et local. Nous voulons garantir les deux et nous assurer que les doctrines de la CDE sont appliquées à un niveau structurel et que les enfants (chaque individu) soient protégés, respectés et entendus.

Actuellement, DEI est représenté par ses sections nationales et membres associés de 40 pays répartis sur les cinq continents. Ce réseau étendu nous permet de rester en contact et de nous soutenir mutuellement tout en nous permettant de nous concentrer sur chaque situation spécifique propre à chaque lieu et ainsi d'obtenir des changements concrets, positifs et durables. En 2009, DEI Libéria est devenu officiellement un membre associé. Nous les félicitons et leur souhaitons la bienvenue au sein de la communauté DEI. Nous avons également reçu plusieurs candidatures et encore plus de groupes exprimant leur intérêt dans d'autres pays, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie. Il est clair que l'estime internationale pour DEI continue de grandir et nous nous réjouissons de pouvoir établir de nouvelles connexions avec plus de communautés dans les années à venir.

J'aimerais en profiter pour vous parler de plusieurs faits régionaux marquants qui ont eu lieu en 2009. Tout d'abord les sections d'Amérique latine ont été tout particulièrement actives cette année : une réunion régionale s'est tenue à Buenos Aires en août, à laquelle toutes les sections d'Amérique Latine ont assisté ainsi que beaucoup d'ONG importantes des droits de l'enfant. La mise en place d'un plan régional est, et continuera d'être, parmi les principaux objectifs. DEI a également participé au Congrès de Lima sur la justice réparatrice. Ensuite, une autre réunion régionale importante s'est tenue à Freetown en Sierra Leone. Pendant cette rencontre, il a été décidé que l'Afrique se concentrerait sur la justice pour mineurs au niveau régional et que DEI-Ouganda accueillera la prochaine Assemblée Générale Internationale (AGI) en 2011. Pour donner un troisième et dernier exemple, qui me tient tout particulièrement à cœur en tant que directeur de DEI Palestine, le SI a offert un soutien très important aux organisations dénonçant les violations des droits des enfants qui ont été commis en Israël durant l'attaque de Gaza fin 2008/début 2009.

Pendant ce temps, tournons nous ver 2010. J'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous les membres de DEI, les partisans, les partenaires et amis. Ensemble nous pouvons continuer à travailler pour l'adoption et l'application totale des normes internationales en matière de justice juvénile et nous pouvons améliorer la vie des enfants concernés.

Cordialement,

Rifat Odeh Kassis, Président du mouvement DEI

II. Qui nous sommes



Défense des Enfants International (DEI) est une organisation internationale des droits de l'homme qui promeut et défend les droits des enfants depuis 30 ans. DEI est présent dans plus de 40 pays dans monde via ses sections nationales et membres associés. Chacun travaille sur les problèmes concernant les droits des enfants qui touchent leur pays allant de l'élimination du travail des enfants, à la traite d'enfants et la violence faite aux enfants à la promotion de la participation des enfants. La justice pour mineurs est la question essentielle du mouvement DEI avec 75% des bureaux nationaux menant des actions dans ce domaine.

Le Secrétariat international de DEI, situé à Genève est le centre du mouvement. Il représente le mouvement au niveau international et développe des projets destinés à promouvoir les droits de l'enfant dans le monde et qui soutiennent des actions et la croissance des bureaux nationaux DEI et des membres associés.

Notre mission

DEI s'engage à garantir une action internationale continue, pratique, systématique et concertée afin de protéger les droits des enfants tels que stipulés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dans les protocoles facultatifs et tous les autres textes des droits de l'homme.

Notre vision

Les enfants devraient jouir de leurs droits et les exercer dans une société juste et responsable

III. Nos lieux d'intervention

DEI dispose de sections nationales et/ou de membres associés dans les pays suivants : Sur le continent américain : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Mexique et Uruguay ainsi qu'un représentant à l'ONU à New York. En Europe : Albanie, Belgique, République Tchèque, France, Italie, Pays-Bas, Macédoine, Suisse et Slovaquie. En Afrique : Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Gambie, Ghana, Mauritanie, Maurice, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Ouganda. En Asie et dans le Pacifique : Australie, Pakistan et Sri Lanka. Au Moyen-Orient : Israël, Liban et Palestine.

IV. Notre façon de procéder

Les principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant dirigent les travaux au niveau national, régional et international de DEI. Sur la base de la Convention, d'autres normes internationales représentatives et autres textes régionaux, les sections nationales de DEI développent des actions pour répondre aux problèmes qui ont une incidence sur les droits de l'enfant dans leur pays correspondant. Ces actions peuvent comprendre : le contrôle de l'application des normes en matière de droits des enfants, la défense et actions auprès des politiques, la recherche ciblée, la diffusion d'informations et sensibilisations, la formation des décideurs, de la justice, de la police et des travailleurs sociaux et des professionnels de l'enseignement, ainsi que des interventions directes auprès des enfants, de leur famille et de la communauté locale.

DEI est persuadé que la mise en place de réseaux et d'alliances stratégiques sont nécessaires pour permettre de renforcer son travail. De ce fait DEI travaille en collaboration avec plusieurs acteurs des droits des enfants comme par exemple le Comité des droits de l'enfant. DEI dispose d'un statut consultatif avec le Conseil Social et Économique des Nations Unies (ECOSOC) et du Conseil de l'Europe et travaille en relation avec l'UNESCO, l'UNICEF et l'ILO. DEI est également membre du groupe ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses groupes de travail thématique sur la justice pour mineurs, la violence faite aux enfants et le Conseil des Droits de l'Homme. DEI est un membre élu du groupe consultatif ONG pour le suivi de l'étude NU sur la violence et est un membre actif du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs.

V. Avancées majeures de l'année 2009



L'année 2009 a marqué une étape du mouvement DEI car nous avons célébré notre 30ème anniversaire ainsi que le 20ème anniversaire de la Convention des Droits de l'Enfant. Pour marquer cette occasion, de nombreuses activités et célébrations ont eu lieu au niveau national, régional et international.

a) Moments forts du Secrétariat International DEI : Les célébrations du 30ème anniversaire



Symposium à l'occasion du 30ème anniversaire de DEI

- DEI a organisé une réception le 17 juin pour accueillir les membres du Comité des droits de l'enfant et pour célébrer la relation historique entre le Comité et DEI.
- Les 19 et 20 novembre, le Secrétariat International a organisé à Genève un Symposium sur le thème de « La participation des enfants et la justice pour mineurs ». Le Symposium a rassemblé des avocats du droit de l'enfant, des magistrats, des professeurs d'université et des spécialistes pour partager leurs points de vue, leurs stratégies et leurs expériences, à la fois juridiques et pratiques, concernant la participation des enfants dans le domaine juridique, ainsi que le sujet du plaidoyer et du lobbying pour obtenir de meilleurs systèmes judiciaires pour mineurs. Le symposium s'est posé comme objectif initial d'être le point de départ d'une réflexion sur le longterme et approfondie au sein du mouvement DEI et plus généralement dans le monde. Il a permis d'exposer plus clairement aux participants les moyens d'avancer dans le domaine des droits des enfants à être entendu et à participer.
- Une réception spéciale a été organisée pendant le symposium pour le lancement du livre Une histoire des droits de l'enfant en action, une publication spéciale à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans d'histoire de DEI. Le livre retrace la création de l'organisation et raconte l'histoire du mouvement.

b) Moments forts des programmes régionaux DEI :

Les célébrations du 30ème anniversaire :

Les 24 et 25 août DEI Argentine et DEI Amériques a organisé une Rencontre de commémoration Latino-américaine pour célébrer le 20ème anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le principal thème de la Rencontre était « La responsabilité de l'État dans la création de la citoyenneté chez les jeunes » et a abordé des sujets comme la santé, l'éducation, la participation, la justice pour mineurs et la paix. 300 personnes, dont 66 adolescents, étaient présentes à cette rencontre. Y ont également participé la principale organisation luttant pour les droits de l'enfant dans la région, ainsi que des experts dans le domaine des droits de l'enfant, ce qui a accru la visibilité du mouvement de DEI.



Rencontre de commemoration - intervention finale



Autres activités:

• Rencontre régionale en Afrique: du 28 au 31 octobre, DEI-Sierra Leone a organisé une rencontre régionale et une conférence traitant des possibilités de "Développer le Réseau DCI/DEI en Afrique pour promouvoir la justice pour mineurs dans la région africaine". Sept sections en provenance de pays africains anglophones et francophones étaient présentes (Cameroun, Ghana, Liberia, Niger, Sierra Leone, Togo et Ouganda), ainsi qu'un représentant du Conseil Exécutif International de DEI. Les sections, ainsi réunies, ont pu discuter des meilleures stratégies mises en place localement pour gérer la justice pour mineurs ainsi que pour soutenir les mineurs délinquants, les victimes et les témoins de crimes. Durant cette rencontre, les sections ont également pu suivre des formations sur la défense des intérêts de l'enfant et établir un réseau de liens permettant de créer des règles régionales qui soutiendraient les jeunes vulnérables en conflit avec la loi. Le résultat le plus concluant de cette réunion a été la création d'un Plan régional de soutien stratégique pour les sections africaines de DEI.

c) Activités des sections nationales de DEI

Célébrations du 30ème anniversaire:

- **DEI-Canada a proposé d'organiser une célébration publique dans la province de l'Ontario.** Le Bureau de Soutien Provincial aux Enfants a permis à de jeunes représentants de se rendre à Toronto pour s'exprimer en faveur de la Convention. La ville de Toronto a également tenu une session à l'Hôtel de Ville et a offert une élégante plaque à l'un de ces jeunes à l'occasion d'une réunion organisée à la Chambre du Conseil, rassemblant de nombreux enfants et adolescents.
- DEI-Costa Rica a lancé une série de bulletins d'information dans le cadre de la commémoration de l'anniversaire de DEI et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Des experts nationaux, régionaux et internationaux ont contribué à la rédaction de ces bulletins. La section a aussi réalisé une peinture murale illustrant les différents aspects des droits de l'enfant.



• **DEI-Ile Maurice (Mouvement Halley) a organisé un concours national d'art sur le thème "protéger les enfants contre les dangers d'Internet".** 1124 participants se sont inscrits dans les différents groupes d'âge (9-12 ans, 13-15 ans, 16-18 ans). D'importants invités ont participé à la cérémonie de remise des prix, comme la Ministre du Développement des droits de la femme et de l'enfant, le Ministre des Technologies de l'Information et de la Communication et des représentants d'entreprises informatiques. DEI-Ile Maurice souhaite continuer à travailler sur le sujet de la sécurité sur internet, en mettant en place un service en ligne d'assistance aux enfants, qui sera lancé au début de l'année 2010.



Cérémonie de remise de prix - les dangers d'internet



 DEI-Belgique a organisé des formations destinées aux adultes sur les droits des enfants, basées sur un guide de formation récemment mis au point. Un livre intitulé "les droits de l'enfant en questions" a également été publié. Celui-ci répond aux questions et préoccupations les plus communes que les enfants et les parents peuvent avoir au sujet du Comité des droits de l'enfant.

Autres activités:

- **DEI-Bolivie** a réalisé des livrets à visée éducative et pédagogique ainsi qu'une documentation média. DEI-Bolivie a publié 14 livrets de formation sur la violence sexuelle et d'autres problèmes pouvant servir à des organisations d'enfants, d'adolescents, de jeunes gens et d'adultes; la section a aussi réalisé un jingle radio sur la participation des enfants, 10 micro-documentaires DVD sur le leadership et un film institutionnel.
- DEI-Congo s'est engagé à transmettre des informations sur la Convention relative aux droits de l'enfant aux institutions nationales et aux enfants. DEI-Congo a mis en place un Observatoire National sur les Droits de l'Enfant, avec pour but principal de contrôler le système de justice pour mineurs dans le pays. La section a élaboré un rapport spécifique pour l'Examen Périodique Universel, qui mettait l'accent sur la justice pour mineurs.



DEI-Congo. Observatoire National sur les Droits de l'Enfant

• **DEI-Pays-Bas a lancé une campagne nationale pour l'intégration des enfants sans permis de séjour.** DEI-Pays-Bas a engagé une campagne nationale préconisant un changement de politique en ce qui concerne la situation de nombreux enfants aux Pays-Bas (entre 20000 et 30000) qui ont prolongé leur séjour dans le pays sans permis. DEI s'inquiète du fait que le gouvernement hollandais ait pu violer la Convention relative aux Droits de l'Enfant en refusant de délivrer un permis de séjour à ces enfants (selon les Articles 6 et 3 de la Convention). DEI considère qu'en principe ils devraient obtenir un permis après 5 ans.



Campagne aux Pays-Bas

DEI-Pakistan (SPARC) a contribué aux réformes juridiques et politiques. En 2009, le SPARC (DEI-Pakistan) a contribué à la rédaction d'importantes lois, textes et autres projets de lois relatifs aux droits de l'enfant, tels que la Loi sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance (Amendement de la Loi Criminelle), la Loi sur l'interdiction de la punition corporelle, la Charte 2009 sur les droits de l'enfant et la Loi (modifiée) sur les restrictions relatives au mariage des enfants.



- DEI-Palestine a publié son rapport sur les Enfants palestiniens prisonniers, qui a déclenché de vives réactions des médias et de la société civile. En juin, la publication du rapport de DEI-Palestine sur les Enfants palestiniens prisonniers, complétée par un communiqué de presse et un clip vidéo distribués aux médias et à ses partenaires, a entraîné la rédaction d'un article par l'agence AFP (lui-même reproduit en français et en anglais sur une variété de sites d'information étrangers) ainsi que d'un article de deux pages dans le magazine en ligne du Times et d'un article dans The National en ligne (journal d'Arabie Saoudite). En outre, un chargé de plaidoyer de DEI-Palestine a été interviewé lors de deux émissions radio diffusées en Australie et aux États-Unis au sujet de la situation des enfants détenus en Palestine. DEI-Palestine a également accueilli la Haut-commissaire adjointe du Haut Commissariat aux droits de l'homme, qui a été conduite dans les tribunaux militaires et a rendu visite à un enfant ex-détenu.
- **DEI-Sierra Leone a organisé une conférence nationale de deux jours sur la justice pour mineurs.** Les 19 et 20 mars, DEI-Sierra Leone a organisé une conférence nationale sur la justice pour mineurs. L'objectif de cette conférence était de discuter et d'identifier les étapes pratiques qui permettraient d'assurer une application intégrale de la loi sur les Droits de l'enfant de 2007, récemment promulguée en Sierra Leone, qui concerne en particulier les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs. De nombreuses institutions ont participé à la conférence : les quatre sections provinciales de DEI-Sierra Leone (Freetown, Makeni, Bo et Kenema), des représentants de divers secteurs sociaux tels que des officiers de police, des avocats, des juges, des sociétés civiles, des professeurs, la Ministre du Bien-être social, du genre et des enfants, ainsi que des enfants euxmêmes. Julia D'Aloisio, du Secrétariat International de DEI, et Maartje Berger de DEI-Pays Bas, ont également participé à cette conférence, lui donnant une perspective internationale.



Sierra Leone - conférence

VI. Le secrétariat international de DEI: Un aperçu du programme d'activités en 2009

A) Stratégie d'action en matière de justice pour mineurs

En 2009, le secrétariat International de DEI (DEI-SI) a continué de mettre en œuvre son plan d'action stratégique en matière de justice pour mineurs, dont l'objectif principal est de « sensibiliser l'opinion mondiale sur ce sujet par le biais d'actions visant à faire en sorte que ce thème figure aux agendas politiques aux niveaux international, régional et national ; le but étant également de renforcer cette action au niveau des appareils nationaux de justice pour mineurs afin de garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi ».

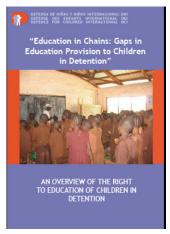
En 2009, grâce au soutien constamment renouvelé de ICCO/Kerkinactie, du Ministère des Affaires Étrangères du Luxembourg, du Ministère des Affaires Étrangères norvégien (Norad), de la Loterie Romande, de la Fondation OAK et du Ministère des Affaires Étrangères espagnol, DEI est parvenu à convertir ses objectifs en résultats, énumérés cidessous :

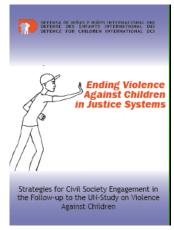


Objectif 1: Contrôler et analyser l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres instruments de défense des droits humains de manière à mesurer les progrès et difficultés et à faire des recommandations concernant en particulier la justice pour mineurs, afin d'obtenir une justice pour mineurs qui se conforme aux termes de la Convention.

Résultats:

- Le SI a souligné et mis en évidence des failles dans la mise en oeuvre des normes appliquées à la justice pour mineurs au niveau national en assistant aux 50ème, 51ème et 52ème sessions du Comité des droits de l'enfant, et en préparant des rapports se focalisant sur des problèmes de justice pour mineurs. Ceux-ci ont été envoyés par e-mail aux partenaires de DEI.
- Le SI a publié un rapport intitulé "L'éducation enchaînée: Les lacunes de l'éducation donnée aux enfants en détention", qui offre un aperçu du droit à l'éducation des enfants en détention dans treize pays où Défense des Enfants International (DEI) est présent. DEI a participé à la production d'un document spécifique rédigé par le Rapporteur Spécial de l'ONU sur le Droit à l'éducation, traitant plus spécifiquement du thème de l'éducation pour les personnes en détention. Cela a été à l'origine du rapport, où il est démontré que de nombreux gouvernements ne parviennent pas à garantir le droit à l'éducation pour les enfants détenus à travers le monde. Un évènement parallèle sur ce sujet a été organisé par le SI et d'autres partenaires au cours de la session de juin du Conseil des droits de l'homme.







Nouvelles publications du Secrétariat International

Objectif 2: Mener une action de plaidoyer et de lobbying pour faire respecter les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs, en incluant l'application de mesures et de pratiques qui privilégient des solutions de remplacement à l'emprisonnement, qui abordent la violence et le respect de la dignité de tous les enfants. Renforcer l'utilisation d'instruments et de mécanismes assurant la protection des droits de l'homme au niveau international et régional; accroître le rôle actif de DEI pour la coordination d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant dans la justice pour mineurs, en restant focalisé sur la justice pour mineurs et en disséminant une expertise sur la justice pour mineurs dans toutes les régions du monde.

Résultats:

- Le SI a publié un rapport intitulé "Mettre fin à la violence contre les enfants dans les systèmes de justice: Stratégies pour l'engagement de la société civile dans le suivi de l'étude de l'ONU". Ce rapport explore le rôle spécifique des organisations de la société civile dans le suivi des recommandations du Rapport Mondial sur la violence envers les enfants, traitant plus particulièrement de l'élimination de la violence dans les systèmes judiciaires (chapitre 5 de l'Etude). Huit cas traités par des organisations de la société civile illustrent diverses stratégies ou activités permettant une intervention concrète de suivi. Cela devrait ainsi aider les ONG souhaitant entreprendre le même type d'actions de suivi.
- A la fin du mois de juin, DEI a conclu la Phase I de son projet de suivi de l'Observation Générale N°10 élaborée par le Comité des droits de l'enfant sur la Justice pour mineurs, qui avait été lancé en mars 2008. Ce projet combinait le plaidoyer, la sensibilisation et des activités de contrôle au niveau national et international, pour



s'assurer que l' Observation Générale N°10 était comprise et mise en œuvre par les Etats Partis. Huit sections nationales de DEI (Albanie, Cameroun, Costa Rica, Équateur, Ghana, Sierra Leone, Sri Lanka et Ouganda) participaient à ce projet. Une évaluation interne a été effectuée, et a montré combien il était utile de mener de tels projets pour accroître la visibilité et l'utilisation d''instruments internationaux si importants. En conséquence, le SI a proposé de lancer une "phase II" du projet, qui est toujours en cours mais nécessite plus de fonds pour être réalisé et être étendu aux autres sections.

 Tout au long de 2009, le SI a présenté un certain nombre de déclarations orales ou écrites au Conseil des droits de l'homme, et a aidé des individus, groupes ou sections régionaux à organiser des campagnes (par exemple, le SI a proposé de l'aide à DEI-Palestine pour dénoncer des atteintes aux droits de l'enfant résultant d'actions militaires israéliennes dans les Territoires palestiniens occupés).

Objectif 3: Améliorer les capacités des sections nationales de DEI en particulier et des militants des droits des enfants en général, pour promouvoir et défendre les droits de tous les enfants, mais surtout des enfants en conflit avec la loi et d'apporter un soutien technique et moral aux efforts de plaidoyer et de lobbying des sections au niveau international. Construire et consolider des partenariats et des alliances stratégiques entre les membres du mouvement et avec d'autres partenaires afin de répondre de manière adéquate aux défis de l'évolution rapide du contexte mondial.

Résultats:

- DEI a développé et lancé un manuel de formation intitulé "Stratégies de plaidoyer pour l'Observation générale n ° 10 sur les droits des enfants dans la justice pour mineurs". Ce manuel a pour but de fournir aux usagers des conseils progressifs pratiques pour des actions de plaidoyer et l'élaboration d'une stratégie au profit des droits de l'enfant dans la justice pour mineurs. Il adapte et exploite des exemples d'actions concrètes déjà réalisées dans le domaine du plaidoyer et illustre la façon dont ils peuvent être utilisés pour assurer un suivi de l'Observation Générale N° 10. Cette publication inclut des plans stratégiques progressifs, des études de cas et des exemples de terrain. Elle comprend également des directives permettant d'aider les organisations à planifier et coordonner des stratégies avec des partenaires au niveau le plus élevé possible d'une structure administrative nationale.
- Avec le soutien de DEI-Italie, le Secrétariat international a lancé un **nouveau site web**, à l'adresse www. defenceforchildren.org.
- Le Secrétariat international a fourni un soutien, principalement par le biais d'e-mails et appels téléphoniques, pour aider des sections nationales à développer la dimension internationale de leurs activités de lobbying et de plaidoyer. Un nombre croissant d'entre elles (à savoir DEI-Costa Rica, DEI-Congo, DEI-Albanie et DEI Côte-d'Ivoire) ont présenté des rapports au Conseil des Droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen Périodique Universel. Une session de formation sur le plaidoyer international a été organisée pendant la réunion annuelle du Projet régional de justice pour mineurs en Amérique latine, qui a eu lieu à Buenos Aires en août.

b) Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs

En 2009, DEI a continué d'accueillir et de superviser le secrétariat permanent du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs (IPJJ). Le Groupe a été mandaté par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) afin de fournir conseils et assistance technique sur la justice pour mineurs aux niveaux national et international, en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres normes et standards internationaux. C'est dans cet esprit que les membres du Groupe ont choisi de travailler ensemble afin que le thème de la justice pour mineurs soit inclus dans l'agenda de la communauté internationale. Le Groupe compte actuellement 14 mem¬bres – sept organismes des Nations Unies et sept organisations non gouvernementales.

Résultats:

• Une meilleure coordination au niveaux national et mondial en ce qui concerne les conseils et l'assistance technique en matière de justice pour mineurs par l'échange d'informations sur les projets et programmes de justice pour mineurs lors de la rencontre annuelle à Amman, en Jordanie, en mai 2009 et sous la forme d'une mise à jour de la matrice des activités des membres du Groupe.



- Renforcement de la coordination dans le suivi des Observations finales du Comité des droits de l'enfant consacrées à la justice pour mineurs, en particulier la recommandation qui invite les États Parties à «solliciter l'assistance technique dans le domaine de la justice pour mineurs auprès du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs", ceci par la préparation et la circulation des compilations des Observations finales aux membres du Groupe dans les pays concernés, par la coordination de réunions de suivi avec les représentants permanents des États parties à Genève et en encourageant les bureaux nationaux et régionaux des membres du Groupe à mettre en place des activités de suivi cordonnées.
- Augmentation de la visibilité des questions de justice pour mineurs et du Groupe grâce à la participation coordonnée des membres à des événements et à l'organisation d'événements parallèles par le Groupe. Cela comprenait un événement parallèle du Groupe intitulé « Défis pour la justice pour mineures : Stratégies pour combattre la violence envers les enfants en contact avec le système de justice », organisé pendant la 10ème session du Conseil des droits de l'homme à Genève en mars 2009 ; un événement parallèle sur « La prévention du crime pour les enfants : développements récents et bonnes pratiques », qui s'est tenue en marge de la 18ème session de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale (CPCJP) en avril 2009 à Vienne, et un atelier sur « La justice réparatrice pour les enfants en conflit avec la loi: pratiques prometteuses et leçons apprises », organisé dans le cadre du premier Congrès mondial sur la justice réparatrice pour mineurs à Lima, en Novembre 2009.
- Coordination de positions communes, y compris une déclaration des membres sur la justice des enfants présentée par le Secrétariat à la 18e session de la CPCJP en avril 2009. Lors de cette session, les États parties ont adopté un projet de résolution qui a ensuite été entériné par l'ECOSOC le 30 juillet 2009 (« résolution 2009/26 » portant sur « L'appui des efforts nationaux et internationaux pour la réforme de la justice des enfants, en particulier par une meilleure coordination de l'assistance technique ").
- Coordination de la participation des membres du Groupe dans les processus normatifs, y compris la participation des membres dans l'élaboration du projet de lignes directrices sur la justice pour enfants du Conseil de l'Europe.
- Augmentation de la disponibilité des ressources techniques sur la justice pour mineurs grâce à un site Internet
 actualisé et enrichi avec plus de 7'000 ressources, événements et liens en anglais, français et espagnol (www.
 juvenilejusticepanel.org) et à douze éditions d'un bulletin d'information électronique trilingue, fournissant des
 informations sur de nouveaux outils et des ressources sur la justice pour mineurs à plus de mille professionnels et
 acteurs concernés par la justice pour mineurs (http://www.juvenilejusticepanel.org/fr/newsletter.html).
- Accès accru à l'expertise technique grâce à l'élaboration d'une liste d'experts accessible en ligne à tous les membres du Groupe.
- Coordination du développement d'outils communs, tels que des critères communs pour la conception et l'évaluation des programmes de réforme de la justice pour mineurs.



Rencontre annuelle du Groupe, Ammann, mai 2009



c) Plaidoyer international sur les droits de l'enfant

En plus de sa thématique de justice pour mineurs, DEI-SI a affirmé un large intérêt pour d'autres théma¬tiques portant sur les droits de l'enfant et a réagi, de son possible, aux violations graves des droits de l'enfant au cas par cas, en particulier dans les pays où DEI a une présence nationale. Ces déclarations peu¬vent être consultées sur le site web de DEI: www.defenceforchildren.org

- DEI a continué à participer comme membre actif des groupes de travail des ONG pour le Conseil des droits de l'homme et a contribué à la mise en place de la journée annuelle sur les droits de l'enfant au cours de la session de mars du Conseil des droits de l'homme. En outre, les ONG de droits de l'enfant, y compris DEI, ont assuré que les droits de l'enfant soient mis en avant au cours de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, en soumettant des rapports thématiques et en faisant du lobbying auprès des États membres du Conseil afin qu'ils formulent des recommandations sur les droits de l'enfant.
- Le Secrétariat international a continué d'assurer le secrétariat du Comité de plaidoyer de DEI. Des appels urgents ont été envoyés aux gouvernements et autres parties prenantes en réponse à des cas de violations des droits de l'enfant. Un certain nombre de prises de position sur des problèmes urgents de droits de l'enfant ont été rédigées et diffusées largement.

VII. DEI-IS: Sources de financement en 2009

Cette année encore, les activités de DEI ont été soutenues par les organisations suivantes :

- ICCO/Kerkinactie, le Ministère des affaires étrangères du Luxembourg, la Fondation Oak, la Loterie romande, le Ministères des affaires étrangères de l'Espagne pour la stratégie d'action de DEI sur la justice pour mineurs ;
- ICCO/Kerkinactie, Norad pour leur soutien au programme de justice pour mineurs (Suivi de l'Observation générale N. 10);
- UNODC, UNICEF, OHCHR, UNDP, UNICRI, Terre des Hommes, PRI, Save the Children UK, OMCT, IOJJ pour le fonctionnement du secrétariat permanent du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs;
- Mais aussi toutes les sections nationales de DEI qui ont payé les frais d'adhésion en soutien au secrétariat international.

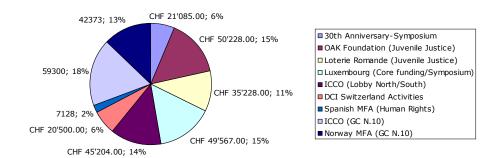
Sundry contribution Rerkinactie -ICCO Sections' fee (Symposium) Sub-renting (lobby in the North) Spanish MFA (Human Rights) Norwegian MFA (GC N.10) Lotterie Romande (Juvenile Justice) Oak Foundation

Luxembourg (Core funding/Symposium) (Juvenile Justice)

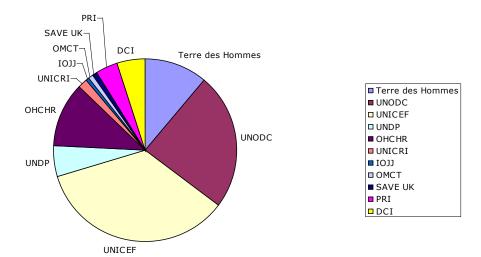
DCI-IS Contributions 2009



DCI-IS Programme Expenditures 2009



IPJJ Contributions 2009





VIII. Personnel de DEI-IS et Conseil Exécutif International DEI en 2009

a)Personnel du secrétariat international

Directrice exécutive: Laetitia van Haren

Responsable communication & plaidoyer: Julia D'Aloisio (jusqu'au 31 août)

Responsable du programme de justice pour mineurs : Anna Volz [responsable ad intérim : Gabrielle Chaizy (avril-

août)]

Coordinatrice du secrétariat du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs : Davinia Ovett Bondi

Coordinatrice du Centre de ressources : Camille Kryspin

Coordinatrice du 30ème Anniversaire : Sinile Mihkelson (septembre-novembre)

Stagiaires et bénévoles:

Cynthia Bapst, Samantha Bloom, Annelaure Bornand, Aurélie Buchs, Mercedes Carnerero Rodriguez, Andrea Chalupova, Sean Combers, Juliane Garcia, Nicolas Gehriger, Christopher McKay, Daniela Goglia Messerli, Sinile Mihkelson, Michaël Milliard, Brittany Parisi, Barbara Robinson, Mayda Saldana, Joëlle Saugy, Kate Stevenson, Norina Stricker.

DEI remercie également le généreux soutien de son réseau de traducteurs bénévoles qui effectuent la traduction des bulletins d'information de DEI et d'autres publications en anglais, français et espagnol.

b) Membres du Conseil Exécutif International (CEI)

Président: Rifat Odeh Kassis Trésorier: Benoit Van Keirsbilck

Vice-président, Afrique: Abdul Manaff Kemokai Vice-président, Amériques: Marcos Guillén Vice-président, Europe: Jean-Luc Rongé

Vice-président, Asie, Pacifique & Moyen-Orient: Rifat Odeh Kassis

Membre: Laurencio Akohin Membre: Juan Fumeiro

www.defenceforchildren.org info@dci-is.org



Défense des Enfants International (DEI)

Secrétariat International Rue de Varembé 1 Case Postale 88 CH-1211, Genève 20 Suisse

Tel: +41 22 734 05 58 Fax: +41 22 740 11 45

info@dci-is.org www.defenceforchildren.org